|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| <TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale****CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL****Dix-neuvième session**22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 4.4(3)** |
| Présenté par:Secrétaire général 19.IV.2023**VERSION 1** |

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR: Stratégies techniques à l’appui des buts à long terme**

**POINT 4.4 DE L’ORDRE DU JOUR: Développement des capacités**

# AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** Le Secrétaire général**Objectifs stratégiques 2020-2023:**But à long terme 1 – Mieux répondre aux besoins de la société; but à long terme 2 – Améliorer les observations et les prévisions relatives au système terrestre, et but à long terme 4 – Réduire l’écart de capacité sur le plan des services météorologiques, climatiques et hydrologiques**Incidences financières et administratives:**Dans les limites prévues dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2023-2027**Principaux responsables de la mise en œuvre:**Les Membres, en collaboration avec le Groupe d’experts du Conseil exécutif pour le développement des capacités (EC-CDP) et le Secrétariat de l’OMM**Calendrier:** 2023-2027**Mesure attendue:** Adopter le projet de résolution 4.4(3)/1 (Cg-19) |

**CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

Le développement des capacités est un élément clé du programme et des activités de l’OMM. Il permet d’apporter un soutien aux Membres qui en ont besoin et de promouvoir la collaboration. L’OMM aborde les questions et les activités liées au développement des capacités sous les angles suivants: a) élaboration et mise en œuvre de politiques, b) développement et maintien des compétences nécessaires des ressources humaines et du savoir-faire scientifique, c) mise en place et entretien des infrastructures nécessaires à la fourniture de services adéquats, et d) coopération au moyen de la mobilisation des ressources et des projets à caractère volontaire.

Étant donné que le développement des capacités concerne tous les programmes de l’OMM, le présent document n’aborde que certains aspects des initiatives et des activités de développement des capacités de manière intégrée. Dans cette optique, il contient des recommandations à destination des Membres, du Secrétaire général, des commissions techniques, du Conseil de la recherche et du Groupe de coordination hydrologique sur les mesures et les activités souhaitables pour renforcer la capacité des Membres à faire face aux défis liés au temps, au climat et à l’eau, en particulier dans la perspective de l’Initiative en faveur d’alertes précoces pour tous.

**Mesure attendue**

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil est invité à adopter le projet de résolution 4.4(3)/1.

## Projet de résolution 4.4(3)/1 (Cg-19)

## Autres questions relatives au développement des capacités

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Rappelant**

1. La [décision 11 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514#page=147) – Développement de partenariats solides, et portée, ampleur et progrès des projets de développement de l’OMM,
2. La [décision 13 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514#page=153) – Développer et maintenir les compétences essentielles,
3. La [décision 3.4(1)/1 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-76/French/3.%20Versions%20archiv%C3%A9es/EC-76-d03-4(1)-CDP-RECOMMENDATIONS-draft1_fr.docx&action=default) – Recommandations du Groupe d’experts pour le développement des capacités,
4. La [recommandation 3.4(1)/1 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-76/French/3.%20Versions%20archiv%C3%A9es/EC-76-d03-4(1)-CDP-RECOMMENDATIONS-draft1_fr.docx&action=default) – Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités,
5. Le [projet de résolution 4.4(1)/1 Cg-19](https://meetings.wmo.int/Cg-19/French/Forms/AllItems.aspx) – Stratégie de l’OMM en matière de prestation de services et plan de mise en œuvre,

**Ayant examiné** la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités,

**Ayant pris en considération** l’approbation par le Conseil exécutif des recommandations formulées par son Groupe d’experts pour le développement des capacités,

**Ayant également pris en considération** l’Initiative en faveur d’alertes précoces pour tous, ainsi que les lacunes en matière de capacités et les besoins des Membres,

**Se félicite** de l’engagement du Secrétaire général en faveur des activités de développement des capacités, comme en témoignent les différents soutiens apportés aux Membres en matière de mobilisation de ressources, de renforcement des ressources humaines et de prestation de services consultatifs pertinents;

**Se félicite également** de l’engagement du Secrétaire général à promouvoir l’Initiative en faveur d’alertes précoces pour tous et les activités associées;

**Invite les Membres:**

1. À mobiliser les ressources humaines et techniques nécessaires aux fins de la mise en œuvre de l’Initiative en faveur d’alertes précoces pour tous;
2. À accroître les contributions à l’élaboration et à la mise en œuvre des politiques au niveau national dans le but que les bénéficiaires potentiels renforcent leur utilisation des produits et services des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN);
3. À soutenir et à encourager l’élaboration de politiques au niveau national afin d’améliorer les échanges avec la société civile;
4. À promouvoir l’adoption par tous les SMHN des normes et des pratiques recommandées de l’OMM;
5. À déployer des efforts concertés pour mettre en place un cadre institutionnel viable afin de promouvoir une collaboration efficace et mutuellement bénéfique avec le secteur privé et d’autres parties prenantes;
6. À soutenir la mise en place et la maintenance continues des infrastructures météorologiques et hydrologiques en tant qu’infrastructures nationales ordinaires et évolutives;
7. À envisager de soutenir davantage les activités par l’élaboration et la mise en œuvre de projets bilatéraux et multilatéraux;
8. À encourager la collaboration entre les acteurs des sciences sociales et les SMHN, notamment par le biais de projets spéciaux;
9. À faciliter et à soutenir le développement de réseaux scientifiques avec la participation d’un personnel pluridisciplinaire;
10. À favoriser la collaboration entre le milieu universitaire, le monde de la recherche et le secteur opérationnel, notamment par le biais de projets nationaux et régionaux, et à stimuler la recherche interdisciplinaire à tous les niveaux en vue d’améliorer la prestation de services;

**Prie le Secrétaire général:**

1. De poursuivre la mobilisation des ressources requises pour soutenir l’Initiative en faveur d’alertes précoces pour tous;
2. D’encourager la coopération régionale et sous-régionale afin d’obtenir les résultats nécessaires au développement des capacités;
3. De promouvoir la collaboration entre les partenaires du Programme de coopération volontaire afin de soutenir la mobilisation de ressources destinées aux SMHN;
4. D’encourager le mentorat par la participation de volontaires aux programmes d’échange entre les SMHN;
5. De promouvoir des mesures de nature politique que les gouvernements pourraient envisager d’adopter dans le but de renforcer les avantages socio-économiques que les SMHN apportent à la population;
6. D’élaborer des documents d’orientation pour aider les parties prenantes intéressées à faire correspondre les besoins en matière de recherche, l’expertise souhaitable aux échelles régionale, sous-régionale et nationale ainsi que les possibilités de financement;

**Prie** les conseils régionaux, les commissions techniques, le Conseil de la recherche et le Groupe de coordination hydrologique, dans le cadre du Plan stratégique de l’OMM, de s’efforcer, entre autres:

1. De déployer des efforts de développement des capacités en conformité avec la Stratégie de l’OMM pour le développement des capacités, afin d’assurer la cohérence des activités et projets correspondants à l’échelle de l’Organisation;
2. De recenser les infrastructures disponibles pour soutenir la prestation de services dans leurs domaines opérationnels respectifs;
3. De déterminer ce que chacun d’entre eux peut apporter au processus de transition de la recherche à l’exploitation, y compris les approches de la promotion du développement des capacités et les capacités de service au niveau régional;
4. De promouvoir les initiatives de mobilisation des ressources en coordination avec le Secrétariat;
5. De fournir l’appui technique nécessaire aux fins de la mise en œuvre de l’Initiative en faveur d’alertes précoces pour tous.

Pour de plus amples informations, voir le document [Cg-19/INF.4.4.(3)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/By%20Language.aspx).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_